

TABLE DES PRÉFETS ET ÉLUS DE LA COURONNE NORD

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DE LA TABLE DES PRÉFETS ET DES ÉLUS DE LA COURONNE NORD (TPÉCN), TENUE LE MERCREDI 16 JUIN 2021, PAR VIDÉOCONFÉRENCE

Étaient présents à la séance :

- Mme Chantal Deschamps, mairesse de Repentigny, préfète de la MRC de L'Assomption, membre du comité exécutif et du Conseil de la CMM, membre du CA de l'ARTM et présidente de la TPÉCN
- Mme Marlene Cordato, mairesse de Boisbriand et membre du CA d'exo
- Mme Sylvie Surprenant, mairesse de Sainte-Thérèse et membre du CA de Montréal International
- M. Patrick Charbonneau, maire suppléant de Mirabel
- M. Pierre Charron, maire de Saint-Eustache et représentant des MRC de Deux-Montagnes et de Mirabel au Conseil de la CMM
- M. Richard Perreault, maire de Blainville, préfet de la MRC de Thérèse-De Blainville et membre du Conseil de la CMM
- M. Marc-André Plante, maire de Terrebonne et membre du CA d'exo
- M. Guillaume Tremblay, maire de Mascouche, préfet de la MRC Les Moulins et membre du Conseil de la CMM

Ainsi que :

- M. Jean-Louis Blanchette directeur général, MRC de Deux-Montagnes
- M. Kamal El-Batal, directeur général, MRC Thérèse-De Blainville
- M. Danny Franche, attaché aux dossiers supralocaux, Ville de Mascouche
- M. Donald Longuépée, conseiller aux dossiers métropolitains, Ville de Repentigny
- M. Dominic Noiseux, directeur de l'aménagement et de l'urbanisme, Ville de Mirabel
- M. Sylvain Perron, conseiller à la direction générale - Relations gouvernementales et municipales, Ville de Terrebonne
- M. Claude Robichaud, directeur général, MRC Les Moulins

Secrétaire : Yves Phaneuf, coordonnateur de la TPÉCN

RÉSOLUTION CONCERNANT LA RÉVISION DU PLAN MÉTROPOLITAIN D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DE LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL

CONSIDÉRANT que la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) a entamé, depuis les dernières années, de nombreux travaux préparatoires à la révision du Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) concernant notamment l'habitation, les milieux naturels et les municipalités rurales;

CONSIDÉRANT que plusieurs travaux des commissions de la CMM serviront de référence dans le cadre de la révision du PMAD dont le rapport de la commission de l'Environnement sur l'urgence climatique, le rapport de consultation de la commission de l'Aménagement sur la proposition d'un règlement relatif aux territoires à risque d'inondation et le rapport de consultation de la commission de l'Aménagement sur l'aménagement du territoire et les enjeux de santé publique dans un contexte d'épidémie ou de pandémie;

CONSIDÉRANT que la CMM a complété, dans le cadre de l'Agora métropolitaine 2021, son plus récent bilan de la mise en œuvre du PMAD et identifiant les enjeux qui seront au cœur de l'aménagement métropolitain au cours des prochaines années;

CONSIDÉRANT les consultations en cours par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation qui mèneront à l'adoption, au printemps 2022, d'une stratégie nationale d'urbanisme et d'aménagement des territoires;

CONSIDÉRANT la tenue des élections municipales le 7 novembre 2021 et de la nécessité que la CMM associe les nouveaux élus à cette réflexion importante concernant la planification du territoire métropolitain;

CONSIDÉRANT que lors de la séance du Comité exécutif de la CMM tenue le 10 juin 2021, le directeur général de la CMM s'est engagé à déposer, au mois de septembre 2021, un plan de travail de révision du PMAD;

IL EST RÉSOLU :

- **D'INVITER** la Communauté métropolitaine de Montréal à mettre en place une approche collaborative et participative eu égard à la révision du PMAD et qui inclut les élus et les administrations des MRC et des Agglomérations du territoire métropolitain;

- **DE DEMANDER** à la Communauté métropolitaine de Montréal d'associer les administrations des MRC et des Agglomérations du territoire métropolitain à l'élaboration du plan de travail menant à la révision du PMAD.

Yves Phaneuf
Coordonnateur